



Maître d'Ouvrage :
MAIRIE DE VISAN

MARCHÉ DE TRAVAUX

PROCÉDURE ADAPTÉE

PE.1.

Objet :

**AMENAGEMENT DE LA MAISON DU TOURISME
ET
PRODUITS DU TERROIR**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date limite de réception des offres :
Vendredi 18 septembre 2015 à 12 h

« Aménagement de la maison du tourisme et produits du terroir »

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. Objet du marché :	3
1.2. Lieu d'exécution :	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. Identification des intervenants :	3
2.2. Type de procédure :	3
2.4. Forme du marché :	4
2.5. Nomenclature communautaire :	4
2.6. Décomposition en tranches et en lots :	4
2.7. Options :	5
2.8. Variantes :	5
2.9. Sous-traitance :	5
2.10. Durée d'exécution du marché :	6
2.11. Date de commencement des travaux :	6
2.12. Cautionnement et garanties exigés :	6
2.13. Modalités essentielles de financement et de paiement :	6
ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES	6
3.1. Dématérialisation des procédures	6
3.2. Conditions de retrait du dossier de consultation	6
3.3. Date limite et conditions de remise des offres	6
3.4. Délai de validité des offres	7
3.5. Langues devant être utilisée dans l'offre :	7
3.6. Forme juridique de candidature :	7
3.7. Compléments à apporter aux CCTP	7
3.8. Modifications de détail au dossier de consultation	7
3.9. Contenu des offres :	7
3.10. 1ère enveloppe intérieure :	7
3.11. 2ème enveloppe intérieure :	8
ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES ...	9
ARTICLE 5 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.....	9
5.1. Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) ;	9
5.2. Demande de renseignements complémentaires :	9
5.3. Visite sur site	10
5.4. Instance chargée des procédures de recours	10

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'aménagement de la maison du tourisme et produits du terroir.

1.1. Objet du marché :

Aménagement de la maison du tourisme et produits du terroir.

1.2. Lieu d'exécution :

Commune de VISAN (Vaucluse)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**2.1. Identification des intervenants :**

Maître d'ouvrage : Ville de VISAN

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Adresse : Hôtel de Ville – Place du jeu de paume 84 820 VISAN

Téléphone : 04 90 28.50.90 - Télécopie : 04.90.28.50.99

Maître d'œuvre : Architecte DPLG

Martine MILLET

1595 route de rochegude

84 500 BOLLENE

La Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé des travailleurs est assurée par :

Reste à définir

Le contrôle technique est assuré par :

Reste à définir

2.2. Type de procédure :**Etendue et mode de la consultation.**

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics.

La ville de Visan se réserve la possibilité de négocier les offres et d'auditionner les auteurs.

2.3 Type de marché :

Marché de travaux

2.4 Forme du marché :

Marché de travaux à prix forfaitaire

2.5 Nomenclature communautaire :

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés publics européens (CPV) est :

Travaux d'aménagements 15.1.3.001

2.6 Décomposition en tranches et en lots :

Il est prévu une décomposition en 11 lots.

Lot A : Gros œuvre.

Lot B : Enduits de façades.

- Lot C : Aménagements extérieurs, VRD.
- Lot D : Cloisons, faux plafonds, Isolation.
- Lot E : Carrelages.
- Lot F: Menuiseries Extérieures et Intérieures.
- Lot G: Serrurerie.
- Lot H: Plomberie, Sanitaires.
- Lot I : Chauffage.
- Lot J : Electricité
- Lot K :Peinture

Le projet fera l'objet d'une seule tranche de travaux décrite comme suit :

Lot A : Gros œuvre,

TRANCHE FERME :

Lot B : Enduits de façades.

TRANCHE FERME :

Lot C : Aménagements extérieurs, VRD.

TRANCHE FERME :

Lot D : Cloisons, faux plafonds, Isolation.

TRANCHE FERME :

Lot E : Carrelages.

TRANCHE FERME :

Lot F: Menuiseries Extérieures et Intérieures.

TRANCHE FERME :

Lot G: Serrurerie.

TRANCHE FERME :

Lot H: Plomberie Sanitaires

TRANCHE FERME :

Lot I : Chauffage.

TRANCHE FERME :

Lot J : Electricité.

TRANCHE FERME :

Lot K : Peinture.

TRANCHE FERME :

2.7 Options :

Sans objet

2.8 Variantes :

Sans objet

2.9 Sous-traitance :

Les candidats préciseront dans leur offre la part des travaux qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des travaux qu'ils envisagent de sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans l'Acte d'Engagement la nature et le montant prévisionnel des travaux qu'ils comptent sous-traiter. En cas de présentation d'un sous-traitant dès la soumission de l'offre, le candidat devra remplir le formulaire d'acceptation DC4 ; le sous-

traitant remettra l'ensemble des pièces demandées au candidat (voir article 3.10).

2.10 Durée d'exécution du marché :

Le délai d'exécution est laissé à l'initiative des candidats qui devront le préciser dans l'acte d'engagement.

Le délai ne pourra toutefois pas dépasser les délais plafond prévu dans l'acte d'engagement soit 4 mois la réception des travaux devant intervenir avant Mi janvier 2016.

2.11 Date de commencement des travaux :

Le démarrage des travaux de la tranche ferme est fixé par ordre de service semaine 40 soit à compter du 28 Septembre 2015.

2.12 Cautionnement et garanties exigés :

Le marché prévoit, à la charge du titulaire, une retenue de garantie de 5 % qui est prélevée par fractions sur chacun des versements autres qu'une avance.

Le titulaire a la possibilité, pendant toute la durée du marché, de substituer une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire à la retenue de garantie.

2.13 Modalités essentielles de financement et de paiement :

Financement : Autofinancement Commune de VISAN, Conseil Départemental, G.A.L une Autre Provence, Etat (D.E.T.R.), Europe FEADER.

Mode de règlement : Mandat par virement administratif

Délai de paiement : 30 jours à compter de la réception de la demande.

ARTICLE 3 : RETRAIT DES DOSSIERS ET REMISE DES OFFRES

3.1 Dématérialisation des procédures

Les soumissionnaires peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique.

3.2 Conditions de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition des entreprises par voie électronique.

L'adresse pour télécharger les documents mis à la disposition des entreprises est la suivante :

www.marchespublics.ledauphine-legales.com

ou par recherche au travers de la plate-forme <http://www.achatpublic.com>

Le certificat électronique utilisé pour ces signatures doit être reconnu par la procédure électronique et détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation.

Les candidats qui souhaitent retirer les documents de consultation sur support papier pourront l'obtenir gratuitement après en avoir fait la demande écrite par télécopie au 04.90.28.50.99 – dgs@visan-mairie.com

Heures d'ouverture de la Mairie de Visan, le matin : le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et l'après-midi : de 13h30 à 17h00 (16 h 30 le vendredi), Place du jeu de paume – 84 820 VISAN.

3.3 Date limite et conditions de remise des offres

La date limite de réception des offres est fixée en page de garde du présent règlement de consultation

Les candidats transmettront leur candidature et leur offre :

- Les offres devront être remises contre récépissé, ou envoyées par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :

Mairie de Visan, du lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 , le mercredi de 8h30 à 12h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30., Place du jeu de paume – 84 820 VISAN.

Ou déposées sur la plateforme www.marchespublics.ledauphine-legales.com

3.4 Délai de validité des offres

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.5 Langues devant être utilisée dans l'offre :

Tous les dossiers constituant les offres devront être établis en langue française, l'unité monétaire est l'euro.

3.6 Forme juridique de candidature :

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidat individuel, soit en tant que membre d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, la forme de groupement demandée est le groupement solidaire.

3.7 Compléments à apporter aux CCTP

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications aux CCTP du dossier de consultation.

3.8 Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur du Marché se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.9 Contenu des offres :

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté contenant deux enveloppes intérieures également cachetées. Ce pli sera anonyme et portera l'indication suivante :

« Procédure Adaptée –

Aménagement de la maison du tourisme et produits du terroir

- NE PAS OUVRIR »

– MAIRIE DE VISAN PLACE DU JEU DE PAUME 84 820 VISAN

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus pourra ne pas être retenue ; auquel cas elle sera renvoyée fermée à son auteur.

Le pli contiendra une première enveloppe intérieure telle que décrite à l'article 3.10 ; ainsi qu'une deuxième enveloppe intérieure, telle(s) que décrite(s) à l'article 3.11.

3.10 1ère enveloppe intérieure :

La première enveloppe cachetée portera les indications :

« Candidature pour : Aménagement de la maison des vins et produits du terroir ».

- 1ere enveloppe - Entreprise : - candidature

Et contiendra :

Déclaration du candidat :

- ❖ Déclaration du candidat (DC2)
- ❖ Lettre de candidature (DC1) ;
- ❖ En cas de groupement, sa nature, le nom de membres, le nom du mandataire et son habilitation (DC2) ;
- ❖ En application du 2° de l'article R. 324-4 du Code du Travail, le numéro d'inscription au registre de la profession (registre du commerce registre des métiers, ...), pour les personnes physiques ou morales nouvellement créées, un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises.
- ❖ Une attestation d'assurance en cours de validité

Situation juridique et capacité professionnelle :**Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier**

- ❖ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- ❖ Déclaration sur l'honneur- Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans

aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics.

- ❖ Engagement juridique des opérateurs invoqués à l'appui de la candidature.

Capacité technique - références requises :

- ❖ Déclaration indiquant les effectifs, le matériel et l'équipement technique
- ❖ Certificats de qualifications professionnelles.
- ❖ La capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen et notamment les certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser le type de travaux correspondants à ces certificats.
- ❖ Liste de références professionnelles de travaux exécutées au cours des 5 dernières années ou en cours d'exécution. (Priorité sera donnée aux opérations de taille et/ou de type équivalents)

Capacité économique et financière :

- ❖ Les attestations des administrations comptables et organismes chargés de l'assiette et du recouvrement des impôts et cotisations concernés permettant de justifier que le candidat a satisfait à l'ensemble des obligations définies à l'article 39 de la loi n° 54-404 du 10 avril 1954, modifié par l'article 56 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 et par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.
- ❖ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires pour des prestations de même type que celles du présent marché, au cours des trois derniers exercices
- ❖ **En cas de sous-traitance déclarée à la soumission de l'offre, le sous-traitant fournira l'ensemble des documents demandés au candidat.**

3.11 2ème enveloppe intérieure :

Si le candidat répond à plusieurs lots, il présentera une deuxième enveloppe intérieure par lot.

La deuxième enveloppe intérieure sera cachetée et portera les indications :

« Offre pour : Aménagement de la maison du tourisme et produits du terroir »
- 2eme enveloppe – Lot n°.... Entreprise : -

Et contiendra :

- ❖ L'acte d'engagement dûment complété, signé et paraphé (par lot)
- ❖ Le CCAP dûment signé et paraphé
- ❖ Le CCTP dûment signé et paraphé (par lot)
- ❖ DPGF (par lot)
- ❖ Le mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux et que la Commune de Visan se réserve le droit de discuter lors de la mise au point du marché et qui seront rendues contractuelles à cette occasion :
 - description des moyens humains mis à disposition par l'entreprise pour ce chantier (notée sur 5 points)
 - description des moyens matériels mis à disposition par l'entreprise pour ce chantier (notée sur 5 points)
 - Une note explicitant les procédés d'exécution envisagés, notamment la réalisation sous circulation des différents types de revêtements de surface, les travaux de terrassements, la réalisation des différents réseaux et les mesures de protections des travailleurs et des usagers (notée sur 5 points)
 - Une note spécifiant les dispositions d'accès des engins de chantier, les principes de stockage des différents matériaux/ matériels, ainsi que les aires de décharges proposées. (notée sur 5 points)

L'ensemble des pièces sera dûment complété, approuvé et signé

Dans le cas de non remise de l'ensemble des pièces, documents et notes justificatives demandés ci-dessus, l'intégralité de l'offre sera considérée comme non conforme et éliminatoire pour le candidat.

ARTICLE 4 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse. Elle sera appréciée en fonction des critères suivants :

<i>Libellé</i>	<i>Pondération</i>
1- Valeur technique (note sur 20)	50 %
2- Valeur financière (note sur 20)	30 %
3- Délai d'exécution (note sur 20)	20%

- La Valeur technique : notée sur 20 points:

Elle sera appréhendée au regard du mémoire technique défini à l'article 3.11

- La Valeur financière : notée sur 20 points au regard du DPGF :

Elle sera appréhendée au regard des critères suivants :

- Non répondu ou ne correspond pas à la demande
- Incomplet
- Différents degrés d'imprécisions
- Conforme à la demande

Formule de notation pour le positionnement de l'offre

Ce critère sera noté sur 20 points.

Les notes relatives à ce critère seront calculées en fonction de l'écart qui sépare chacune des offres, de l'offre, la moins disante. L'offre la moins disante aura une note de 20, les autres offres seront notées au prorata du montant de leur offre par rapport à celui du moins disant.

Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en compte.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.

- Le délai d'exécution : noté sur 20 points:

Ce critère sera noté sur 20 points.

Il sera pris en compte dans le choix de l'entreprise, il sera noté sur 20 points au regard de la durée de chantier proposée.

ARTICLE 5 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1 Contenu du dossier de la consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) :

Pièces communes à tous les lots :

- Présent règlement de la consultation ;
- CCAP
- Plans
- Attestation de visite

Pièces spécifiques à chaque lot :

- AE (acte d'engagement)

- DPGF
- CCTP et ses annexes

5.2 Demande de renseignements complémentaires :

Pour les renseignements d'ordre administratifs, s'adresser à Mme MASSON – DGS, Ville de VISAN

5.3 Visite sur site

Il est conseillé aux candidats de faire la visite sur site, une attestation de passage visée par les services concernés leurs sera délivrée.

Afin de fixer un rendez vous, les candidats devront prendre contact avec :

M. PAGE : ou M. PREVOST : 04 90 28 50 90

5.4 Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères 30000 NIMES, Tél : 04-66-27-37-00; fax : 04-66-36-27-86;
email : greffe.ta@juradm.fr.